

BULLETIN OFFICIEL D'INSCRIPTION

Organismes privés

2017 | 16^e édition

**LES
TROPHÉES
DE LA
COMMUNICATION[®]**

IMPORTANT ! Ce document doit être obligatoirement adressé par courrier, avant le 9 octobre 2017 minuit, le cachet de la poste faisant foi, dûment rempli, signé avec le cachet de la structure s'inscrivant, à :

Wexcom – Les Trophées de la Communication
11, rue Maguelone, 34000 Montpellier

Renseignements

Nom de l'établissement Et adresse complète	
N° de bon de commande ou référence à indiquer sur la facture (si nécessaire)	
Rubrique professionnelle <i>Complétez obligatoirement par une des mentions valables suivantes :</i>	<input type="checkbox"/> Grande entreprise <input type="checkbox"/> Pme-Pmi <input type="checkbox"/> Professionnel (artisans, commerçants, indépendants, TPE) <input type="checkbox"/> Organisme d'enseignement ou de formation professionnelle <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Autre :
Nombre de salariés	
Téléphone de l'organisme	
Site internet (uniquement si vous présentez un site au concours)	
Site internet 2 (uniquement si vous présentez un 2 ^{ème} site au concours)	
Code d'accès (si nécessaire pour accéder au site)	
Contact (nom de la personne habilitée à inscrire ou chargée du suivi de dossier)	
Fonction	
e-mail direct du contact (attention celui-ci sera utilisé pour toutes les informations)	
Téléphone direct du contact	

Cocher les catégories souhaitées

Choisir les catégories souhaitées et reporter ensuite le nombre de catégories sélectionnées. Si vous souhaitez présenter 2 projets différents dans une même catégorie, inscrivez 2 dans la case correspondante.

<input type="checkbox"/>	01	meilleur site Internet des professionnels (auto-entrepreneurs, TPE, artisans-commerçants-professions libérales...- de moins de 4 salariés)
<input type="checkbox"/>	02	meilleur site Internet des entreprises de 5 à 9 salariés
<input type="checkbox"/>	03	meilleur site Internet des entreprises de 10 à 49 salariés
<input type="checkbox"/>	04	meilleur site Internet des entreprises de 50 à 249 salariés
<input type="checkbox"/>	05	meilleur site Internet des entreprises de plus de 250 salariés
<input type="checkbox"/>	06	meilleur site internet de e-commerce
<input type="checkbox"/>	07	meilleur site Internet d'enseignement et de formation professionnelle
<input type="checkbox"/>	08	meilleur site Internet d'office de tourisme
<input type="checkbox"/>	09	meilleur site Internet d'administration
<input type="checkbox"/>	13	meilleure application smartphone-tablette
<input type="checkbox"/>	14	meilleure réalisation audiovisuelle (photo, audio, vidéo)
<input type="checkbox"/>	15	meilleure réalisation d'édition réalisée par un organisme privé (plaquette d'entreprise, catalogue, rapport d'activité, guide...)
<input type="checkbox"/>	19	meilleur magazine d'information réalisé par un organisme privé
<input type="checkbox"/>	21	meilleure campagne de publicité réalisée par un organisme privé
<input type="checkbox"/>	23	meilleure action de communication environnementale
<input type="checkbox"/>	24	meilleure action de communication événementielle réalisée par un organisme privé
<input type="checkbox"/>	26	meilleure campagne de relations presse
<input type="checkbox"/>	27	meilleure identité visuelle (logotype, charte graphique, etc.)
<input type="checkbox"/>	28	meilleure action de communication interne
<input type="checkbox"/>	29	meilleure action de communication sur les médias sociaux
<input type="checkbox"/>	30	meilleure action de communication sur un thème précis réalisée par un organisme privé
<input type="checkbox"/>	32	prix spécial du jury pour la qualité de sa communication globale

Nombre total de catégories souhaitées :

Travaux joints

Concernant les travaux joints, (magazines, rapports d'activités, guides, campagne de pub...), vous pouvez les adresser, après votre dossier d'inscription. Toutefois tous les travaux devront être adressés à Wexcom - Les Trophées de la Communication – 11, rue Maguelone – 34000 Montpellier, le 9 octobre 2017 minuit, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour les réalisations de travaux que vous souhaitez présenter, joignez tous les documents nécessaires au vote du jury (imprimés, reportages, articles de presse, vidéos, photos...). Merci de bien vouloir noter que ces documents ne seront pas restitués.

Les frais d'inscription s'élèvent à **189 euros** par bulletin d'inscription pour une catégorie. Chaque catégorie présentée en sus (ou projet supplémentaire dans une même catégorie) sera facturée **79 euros**.

Ne versez rien aujourd'hui ! Vous recevrez une facture complète ultérieurement.

Je soussigné(e) Mme, M. :

Fonction :

déclare inscrire ce jour (nom de l'établissement ou de l'organisme) :

.....

aux Trophées de la Communication.

Je déclare être habilité à prendre des décisions et à engager à ce titre la structure ci-dessus mentionnée et avoir été informé(e) et accepter que Wexcom puisse utiliser par tous les moyens de communication, l'image des lauréats des trophées de la communication.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement des «Trophées de la communication» déposé en l'Etude de la SCP Olivier BAILLON - Francis PONCE, huissiers de justice associés - 6, rue du Clos René 34000 MONTPELLIER sur le site Internet des Trophées de la communication (<http://www.trophees-communication.com>) ou par courrier.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature du responsable

Cachet

IMPORTANT ! Bulletin d'inscription à retourner impérativement par courrier au siège de l'association :

**Wexcom - « Trophées de la Communication »
11, rue Maguelone – 34000 Montpellier**